



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Cabinet du Préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle
03.80.44.64.44*

Dijon, le 22/09/2015

Le préfet a réuni les maires volontaires pour anticiper au mieux l'arrivée de demandeurs d'asile en provenance des zones de conflit

Le Président de la République a annoncé que la France prendrait toute sa part dans l'effort de solidarité et d'accueil vis-à-vis des populations déplacées et accueillerait 24 000 demandeurs d'asile sur deux ans. Dans la continuité de la réunion que le ministre de l'intérieur a organisé le samedi 12 septembre à Paris et à laquelle l'ensemble des maires de France était convié, Eric DELZANT, préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte-d'Or, a réuni lundi soir les maires de Côte d'Or.

Cette réunion, à laquelle ont participé une quinzaine de maires du département, a permis de répondre à leurs questions et de préciser les attentes de l'Etat.

Le préfet a tout d'abord rappelé qu'aucune répartition des 24 000 personnes qui seront accueillies au niveau national n'était décidée pour l'instant. Il s'agit donc pour le moment de recenser les propositions des élus afin de préparer au mieux toute arrivée qui se présenterait dans le département.

Le préfet a par ailleurs rappelé que les collectivités qui se porteront volontaires pour mettre à disposition des logements seront mises en relation avec les opérateurs, qui assureront l'accompagnement des demandeurs d'asile. Comme l'a annoncé le ministre de l'intérieur, les communes bénéficieront d'une aide de 1 000 euros par place créée.

Les initiatives des associations et des particuliers auront toute leur place dans l'accompagnement de l'accueil des demandeurs d'asile: si l'accompagnement principal des demandeurs d'asile est assuré par les opérateurs traditionnels, les associations et les particuliers peuvent y participer (cours de français, collectes diverses, épicerie solidaire, etc).

Didier CARPONCIN, directeur départemental de la cohésion sociale de Côte-d'Or, a été désigné coordonnateur départemental de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Une adresse email est mise à la disposition des maires qui souhaitent formuler des propositions d'hébergement : ddcs-accueil-refugies@cote-dor.gouv.fr. Les particuliers qui souhaitent proposer des hébergements sont également invités à adresser leurs questions à cette adresse, qui pourra les mettre en relation avec les organismes d'intermédiation entre les propriétaires et les demandeurs d'asile.